

Chapitre 8 : Rôles des enseignants dans les écoles inclusives

Dans une école inclusive, les enseignants en adaptation scolaire, les chargés de classe et les enseignants d'une matière travaillent en partenariat pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des élèves. Ce partenariat peut prendre de nombreuses formes selon les besoins d'apprentissage particuliers des élèves, les ressources disponibles, le profil de la classe et l'expertise de l'enseignant en ce qui a trait au programme d'études. Ces partenariats comprennent la collaboration, le co-enseignement et le retrait de la classe.

1. Collaboration

La collaboration est la mise en commun du savoir, de l'expérience et des compétences de tous les partenaires dans le but d'atteindre des objectifs communs. Bien que tout le monde collabore dans le milieu de l'éducation, la présente section est axée sur la collaboration entre les enseignants en adaptation scolaire, d'une part, et les chargés de classe ou les enseignants d'une matière, d'autre part. Cette collaboration peut être officielle, comme lorsqu'une réunion est prévue, ou officieuse, par exemple si elle prend la forme d'une conversation dans une salle de travail. Elle peut comprendre :

- la solution de problèmes entourant la planification, le choix des stratégies pédagogiques et l'interprétation des données d'évaluation pour guider l'enseignement;
- la participation au sein d'équipes de prestation de services et de planification;
- la préparation et le suivi des réunions parents-enseignants;
- le partage des ressources;
- la planification en commun, par exemple dans le cadre de réunions de niveau ou de département.

2. Co-enseignement

Deux chargés de classe, enseignants d'une matière ou professionnels de l'éducation peuvent co-enseigner, mais dans le présent document, le co-enseignement fait référence à la collaboration entre un chargé de classe ou un enseignant d'une matière et un enseignant en adaptation scolaire :

- qui travaillent ensemble dans un même lieu physique;
- qui collaborent pour la prestation ou l'évaluation des résultats d'apprentissage
- qui consacrent du temps à la planification, à la réflexion ou à la résolution de problèmes;
- qui enseignent à un groupe hétérogène.

Les compétences des chargés de classe ou des enseignants d'une matière et des enseignants en adaptation scolaire sont complémentaires. Le chargé de classe ou

l'enseignant d'une matière possèdent une expertise relative au programme d'études, tandis que l'enseignant en adaptation scolaire est un expert pour répondre aux points forts et aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers. Les efforts conjoints de ces deux professionnels font en sorte que les résultats d'apprentissage des programmes, cours ou programmes d'études alternatifs sont abordés parallèlement aux résultats d'apprentissage et aux activités des programmes d'études prescrits. (L'**Annexe A** fournit des modèles de co-enseignement et des rôles pour les enseignants.)

Le co-enseignement convient dans les cas où un élève a un besoin particulier **et** l'équipe de planification a déterminé que les résultats d'apprentissage spécifiques du PEI seront atteints plus facilement en classe. L'enseignant en adaptation scolaire et le chargé de classe ou l'enseignant d'une matière collaborent pour veiller à ce que les résultats d'apprentissage énoncés dans le PEI soient atteints.

Nota : Au niveau primaire, les résultats d'apprentissage des cours de français sont ordonnés sur un continuum : émergence, atteinte, consolidation. Il y a des attentes relatives aux progrès réalisés par la plupart des enfants à un niveau précis, mais on sait que tous les enfants ne répondront pas à ces attentes à un moment précis et que certains d'entre eux les dépasseront. Les chargés de classe et les enseignants en adaptation scolaire peuvent travailler conjointement pour que la gamme de résultats d'apprentissage énoncés dans les programmes d'études soient atteints dans le domaine du cours de français, que l'élève ait un besoin particulier ou non.

3. Retrait de la classe

Le retrait de la classe fait référence à la prestation de programmes, de cours et de programmes d'études individualisés à l'extérieur de la classe. L'enseignement devrait être offert dans un milieu aussi inclusif et peu restrictif que possible et respecter la dignité de l'élève. Dans les cas où **l'équipe de planification détermine** que les résultats d'apprentissage adaptés à une personne ne peuvent être atteints de façon optimale dans une classe, le retrait de la classe peut s'imposer.

Pour qu'un élève reçoive un enseignement dans un milieu d'apprentissage alternatif (retrait de la classe), les critères suivants doivent être remplis :

- l'équipe de planification a conclu que l'apprentissage optimal des résultats énoncés dans le PEI ne peut avoir lieu dans une classe. Cette décision est basée sur l'examen des facteurs suivants :
 - les points forts et les besoins de l'élève;
 - la dignité de l'élève;
 - l'efficacité des changements apportés au milieu (p. ex. le groupe,

l'éclairage, la disposition des sièges et la différenciation du contenu, du processus et du produit);

- la réussite obtenue en classe grâce aux accommodements;
- le personnel disponible dans la classe;
- l'objectif, l'échéancier, les résultats d'apprentissage visés et le plan d'évaluation de l'intervention sont établis;
- les programmes ou les cours alternatifs comprennent un plan prévoyant l'examen continu du placement de l'élève à l'extérieur de la classe.